

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Tenue le 08 Novembre 2019

Le huit Novembre 2019, à Ivry sur Seine, les fondateurs de l'Association « **ASPIRE – UNE VIE ET UN TOIT** » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Monsieur Arnaud GERVAIS demeurant 33 rue des Frères Blais 94200 IVRY SUR SEINE
- Monsieur Stéphane TOMASSO demeurant 54 rue de Rochefort 95100 ARGENTEUIL
- Madame Ofelia POZO MALAGA demeurant 33 rue des Frères Blais 94200 IVRY SUR SEINE
- Monsieur Jean-Luc PLAVIS demeurant 19 rue Danton 92150 SURESNES

Monsieur Arnaud GERVAIS est nommé président de séance

Monsieur Jean-Luc PLAVIS est nommé secrétaire de séance

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des premiers membres du conseil d'administration ;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

1^{ère} délibération - Lecture et adoption des statuts

Après la présentation du projet de l'Association, et de la lecture des statuts, l'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés

2^{ème} délibération – Désignation des premiers membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constitutive élit les premiers membres du Conseil d'Administration, à savoir :

- Monsieur Arnaud GERVAIS, de nationalité française, demeurant 33 rue des Frères Blais 94200 IVRY SUR SEINE, collaborateur principal Commissaire aux comptes
- Monsieur Stéphane TOMASSO, de nationalité française, demeurant 54 rue de Rochefort 95100 Argenteuil, Educateur Spécialisé
- Madame Ofelia POZO MALAGA, de nationalité péruvienne, demeurant 33 rue des Frères Blais 94200 Ivry Sur Seine, Comptable
- Monsieur Jean-Luc PLAVIS, de nationalité française, demeurant 19 rue Danton 92150 Suresnes, Coordinateur Régionale France Assos Santé Île de France

Les membres du Conseil acceptent ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Le Président rappelle que le Conseil d'Administration se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive.

3^e délibération - Détermination du montant des cotisations

L'assemblée approuve qu'aucune cotisation annuelle ne sera demandée aux membres actifs de l'association. Il a été décidé, par ailleurs, que la cotisation minimale versée annuellement pour devenir membres bienfaiteurs est fixée à 200 euros.

4^e délibération - Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Madame Ofelia POZO MALAGA aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'Association (déclaration à la préfecture, publication au Journal Officiel et ouverture du compte bancaire de l'Association).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

A Ivry sur Seine, le 08 Novembre 2019

Arnaud GERVAIS

« Président »

Ofelia POZO MALAGA

« Trésorière »